



## MOUVEMENT RENTREE 2025 – ENSEIGNANTS DES ECOLES

NOTE D'INFORMATION N°4 – JEUDI 9 JANVIER 2025

Dossier suivi par

**Nathalie HERIN**

Adjointe Directeur Diocésain  
en charge du Département  
Ressources Humaines Enseignants

**Fleur GOIGOUX**

Assistante en charge du mouvement  
du 1<sup>er</sup> Degré

02 41 79 51 43

mouvement1d@ec49.fr

**A afficher ou à diffuser auprès des enseignants de l'école  
selon les moyens de communication habituels.**

### ► OPERATIONS DU MOUVEMENT 2025 LIEES AUX ENSEIGNANTS

Vous êtes dans la perspective, pour la rentrée 2025 :

- D'une demande participation au mouvement 2025 pour une mutation diocésaine
- D'une demande de temps partiel de droit ou d'une demande de temps partiel sur autorisation
- D'une réintégration à l'issue d'une période de disponibilité ou de congé parental
- D'une demande de reprise à temps complet après une période de temps partiel de droit ou sur autorisation
- D'une demande de 1<sup>er</sup> emploi en contrat définitif (concerne les professeurs stagiaires)

Nous vous invitons à prendre attentivement connaissance de la circulaire diocésaine « Mouvement de l'emploi des enseignants des écoles (1<sup>er</sup> Degré) – Rentrée scolaire 2025.

Vous trouverez les différentes fiches à compléter sur le site : [www.pourlaclasse.org](http://www.pourlaclasse.org) que vous pourrez télécharger et compléter en version numérique.

Les documents seront à remettre à votre chef d'établissement pour signature et envoi

**pour le vendredi 31 janvier 2025 au plus tard.**

Nous vous invitons à respecter scrupuleusement les délais indiqués, pour que votre situation puisse bien être prise en compte.

### ► OPERATIONS DU MOUVEMENT 2025 LIEES A LA PUBLICATION DES POSTES (CHEFS D'ETABLISSEMENT)

L'ensemble des documents transmis par les enseignants de votre école ainsi que la fiche structure doivent être renvoyés, par courrier électronique, auprès de la DDEC 49 – Département Ressources Humaines ([mouvement1d@ec49.fr](mailto:mouvement1d@ec49.fr)) et auprès de la DSDEN ([sm1d49@ac-nantes.fr](mailto:sm1d49@ac-nantes.fr)) (fiche structure uniquement)

**pour le mardi 4 février 2025 au plus tard.**

Merci de prendre attentivement connaissance des consignes d'envoi dans la circulaire du mouvement p.13. et de les respecter pour nous faciliter le traitement.

Pour les écoles potentiellement concernées par une mesure de carte scolaire (fermeture de classe), vous trouverez sur le site pour la classe un modèle de PV de concertation de l'équipe afin d'identifier l'enseignant qui endosse la priorité de ré-emploi.